

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 12 avril 2018 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, THOMAS Irène, GIRARD Patrice, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) : GOURDON Chrystelle, PEYRARD Georges.

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul, BRUNON Doriane.

Pouvoir(s) : GOURDON Chrystelle à THOMAS Irène, PEYRARD Georges à POULENARD Guy.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Madame Lyliane REVOIL, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 015 : Compte de gestion 2017 – Budget principal

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi par le Trésorier Principal d'Annonay à la clôture de l'exercice 2017, concernant le budget principal.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES Réalisé	899 233,01 €	1 052 980,42 €
Reste à réaliser	/	/
RECETTES Réalisé	876 202,58 €	1 286 643,67 €
Reste à réaliser	/	/
RESULTAT DE L'EXERCICE	Déficit de 23 030,43 €	Excédent de 233 663,25 €
Résultat reporté exercice n-1	Déficit de 68 377,89 €	Excédent de 158 124,61 € suite à la part affectée à l'investissement à hauteur de 99 281,39 €
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	Déficit de 91 408,32 €	Excédent 391 787,86 €

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 016 : Compte de gestion 2017 – Budget zone artisanale

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi par le Trésorier Principal d'Annonay à la clôture de l'exercice 2017 concernant le budget zone artisanale.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES Réalisé	/	60 000,00
Reste à réaliser	/	/
RECETTES Réalisé	60 000,00 €	60 001,00 €
Reste à réaliser	/	/
RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	Excédent de 60 000,00 €	Excédent de 1 €
Résultat reporté exercice n-1	/	Excédent de 14 335,81 €
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	Excédent de 60 000,00 €	Excédent de 14 336,81 €

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 017 : Compte administratif et affectation des résultats - Budget principal 2017

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 concernant le budget principal, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	- €	158 124,61 €	68 377,89 €	- €	68 377,89 €	158 124,61 €
Opérations de l'exercice	1 052 980,42 €	1 286 643,67 €	899 233,01 €	876 202,58 €	1 952 213,43 €	2 162 846,25 €
Totaux	1 052 980,42 €	1 444 768,28 €	967 610,90 €	876 202,58 €	2 020 591,32 €	2 320 970,86 €
Résultat de clôture	- €	391 787,86 €	91 408,32 €	- €	- €	300 379,54 €
Intégration des résultats budget ZA		14 336,81 €		60 000,00 €		74 337,81 €
Résultat de clôture		406 124,67 €	31 408,32 €		- €	374 717,35 €
		Besoin de financement	31 408,32 €			
		Excédent de financement	- €			
		Restes à réaliser	57 700,00 €			
		Besoin de financement des restes à réaliser	57 700,00 €			
		Excédent de financement des restes à réaliser	- €			
		Besoin total de financement	89 108,32 €			
		Excédent total de financement	- €			
2) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			89 108,32 €	au compte 1068 Investissement		
			317 016,35 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté		

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Il est précisé que le Conseil d'Administration du CCAS a arrêté les comptes de l'exercice 2017 avec un excédent de 1 883,27 € qui sera reporté au budget 2018.

Délibération n° 2018 018 : Compte administratif - Budget zone artisanale 2017

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 concernant le budget principal, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES Réalisé	/	60 000,00
Reste à réaliser	/	/
RECETTES Réalisé	60 000,00 €	60 001,00 €
Reste à réaliser	/	/
RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	Excédent de 60 000,00 €	Excédent de 1 €
Résultat reporté exercice n-1	/	Excédent de 14 335,81 €
RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017	Excédent de 60 000,00 €	Excédent de 14 336,81 €

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 019 : Budget primitif 2018

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2018.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 428 603,35 €	673 190,96 €
RECETTES	1 428 603,35 €	673 190,96 €

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 020 : Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal fixe les taux des 3 taxes locales, pour l'exercice 2018 :

- ✓ Taxe d'habitation 10,85 %
- ✓ Taxe Foncière bâti 13,94 %
- ✓ Taxe Foncière non bâti 64,49 %

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 021 : Détermination de la durée d'amortissement des frais d'étude

Le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement des frais d'études non suivis de réalisation de travaux à 5 ans.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 022 : Dissolution du budget Zone artisanale et transfert des résultats au Budget principal

Le Conseil Municipal approuve la dissolution du budget zone artisanale et transfert des résultats au Budget principal.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 023 : Ajout d'un tarif pour la salle culturelle

Le Conseil Municipal ajoute le tarif pour la salle culturelle, applicable dès ce jour, suivant :

Locataires	Tranches horaires	Tarifs
Associations loi 1901 dont le siège social est situé sur la	Du vendredi 08 h 00 au lundi 08 h 00	450,00 €

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 024 : Modification du plan de financement de la demande de subvention pour l'opération « Aménagement paysager du Centre Village avec la réhabilitation de la liaison piétonnière » au titre du Contrat de ruralité

Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement pour l'opération « Aménagement paysager du Centre Village avec la réhabilitation de la liaison piétonnière » dont l'estimatif financier s'élève 110 860 € HT.au titre du Contrat de ruralité de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 025 : Acquisition bien immobilier situé sur la parcelle AH 57 sis Route de Chavannes appartenant à Madame Michelle MAURIN

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition un bien immobilier situé sur la parcelle AH 57 sis Route de Chavannes appartenant à Madame Michelle MAURIN, en vue d'élargir ladite voie, pour un montant de 5 000 € auquel il faudra ajouter les frais de géomètre et de notaire.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 026 : Convention générale de conseil et d'assistance juridique – Maître PLUNIAN

Le Conseil Municipal approuve la convention générale de conseil et d'assistance juridique avec Maître PLUNIAN qui précise que l'honoraire horaire est de 127,92 € HT dans la limite de 50 heures hors :

- frais de chancellerie (timbres, photocopies, tél/fax),
- frais déplacement facturés au barème fiscal,
- honoraires et frais éventuels d'autres prestataires liés à la mission du titulaire (huissier, expert, greffe, frais de publicité ou d'annonce légale...).

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 027 : Interventions musicales en milieu scolaire « Ecole Publique et Privée » - Ardèche Musique et Danse, Conservatoire

Le Conseil Municipal approuve la convention correspond à la prise en charge financière des séances de sensibilisation aux pratiques musicales, pour l'année scolaire 2018/2019, proposées par le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse, Conservatoire. Deux classes de l'Ecole Publique et trois de l'Ecole Privée St Joseph sont concernées.

Un forfait de 15 séances pour chaque classe au tarif de 597 € par classe soit un coût total de 2 985 €.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 028 : Rectification de la délibération n° 2018 011 relative à la « Convention opération « Via Fluvia » en vue de la vente de parcelles, ou de cessions partielles, à Annonay Rhône Agglo »

Le conseil municipal approuve des rectifications à apporter à la délibération n° 2018_011 relative à la « Convention opération « Via Fluvia » en vue de la vente de parcelles, ou de cessions partielles, à Annonay Rhône Agglo ».

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2018 029 : Demande de subvention du plan de financement de la demande de subvention pour l'opération « Aménagement paysager du Centre Village avec la réhabilitation de la liaison piétonnière » au titre du Contrat de ruralité

Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement pour l'opération « Aménagement paysager du Centre Village avec la réhabilitation de la liaison piétonnière » dont l'estimatif financier relatif à l'éclairage public s'élève 17 010 € HT. au titre du Contrat de ruralité de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le16.10.2018....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

